

CONSERVATION

Potentialités pour la création d'un Parc pour la Paix dans la région des volcans Virunga¹

par

José KALPERS² et Annette LANJOUW³

Key words : wildlife conservation, transfrontier conservation, peace park, Virunga, Great Lakes, Central Africa

Mots-clés : conservation vie sauvage, conservation transfrontalière, parcs pour la paix, Virunga, grands lacs, Afrique Centrale

SUMMARY : Potential for the Creation of a Peace Park in the Virunga Volcano Region

The Virunga Volcanos are home to one of the two only populations of mountain gorillas, *Gorilla gorilla beringei*, as well as to a remarkably rich biological diversity typical of afro-montane forest habitats. This conservation area, covering approximately 400 km², is shared by three countries : Rwanda, Uganda and Democratic Republic of Congo (formerly Zaïre, DRC). The region has undergone a number of years of civil strife with the associated negative repercussions on the environment and protected areas. The moment has come to propose solutions contributing to the long-term maintenance of this rich biodiversity. This article analyses the potential for the creation of a Peace Park encompassing the *Parc National des Volcans* in Rwanda, the Mikeno sector of the *Parc National des Virunga* in DRC and the Mgahinga Gorilla National Park in Uganda.

At first, this article reviews of past initiatives aiming to bring together the official protected area authorities in the three countries. In particular, the experiences of the International Gorilla Conservation Programme (IGCP) are described and proposed as the groundwork on which more official mechanisms for collaboration between the three countries can be founded.

The creation of a Peace Park in the Virungas would fulfill a double series of objectives, both in terms of biodiversity conservation and at the political and diplomatic level.

¹ Communication présentée à la : « Conference on Parks for Peace, Cape Town, 16-18 September 1997 ». Accepté pour publication dans les Cahiers d'Ethologie le 20 janvier 1998.

² Conseiller technique, International Gorilla Conservation Programme. Adresse actuelle : Service d'Ethologie, Université de Liège, Quai van Beneden, 22, B-4020 Liège, Belgique. Email : 100657.707@compuserve.com

³ Coordinateur Régional, International Gorilla Conservation Programme. Adresse : c/o AWF, P.O. Box 48177, Nairobi, Kenya. Email : ALanjouw@awfke.org

The constraints and obstacles that necessarily must be faced are described and analysed. These include problems linked to communication, different management and administration systems, immigration formalities, the security situation in the region in general and in the Virunga massif in particular, etc.

The institutional framework is described for each country, as well as the potential for the intervention of international treaties, such as the World Heritage Convention (UNESCO) or the Biodiversity Convention in the development of a Peace Park.

A phased strategic plan is proposed, the outcome of which would be the constitution of a Peace Park for the Virungas.

Finally, aspects related to financing of the proposed structures are considered, and a series of funding possibilities, including traditional funding sources, as well as the potential development of one or more « trust funds ».

RÉSUMÉ

Les volcans Virunga abritent l'une des deux seules populations de gorilles de montagne, *Gorilla gorilla beringei*, ainsi qu'une biodiversité remarquablement riche, typique des écosystèmes de forêts afro-montagnardes. Cette zone de conservation, d'une surface approximative de 400 km², est partagée par trois pays : le Rwanda, l'Ouganda et la République Démocratique du Congo. L'ensemble de la région a été secoué par plusieurs années de troubles, lesquels ont eu des répercussions négatives sur l'environnement et les aires protégées. Le moment est sans doute venu de proposer des solutions contribuant au maintien à long terme de la biodiversité. Cet article analyse les potentialités de création d'un Parc pour la Paix qui comprendrait le Parc National des Volcans au Rwanda, le secteur Mikeno du Parc National des Virunga en République Démocratique du Congo, ainsi que Mgahinga Gorilla National Park en Ouganda. L'article commence par passer en revue les initiatives de collaboration des autorités officielles en charge des aires protégées des trois pays. Plus spécifiquement, l'expérience du Programme International de Conservation des Gorilles (PICG) est décrite et proposée comme fondation sur laquelle des mécanismes officiels de coopération entre les trois pays peuvent être construits. La création d'un Parc pour la Paix dans les Virunga permettrait d'atteindre un double objectif, l'un en termes de conservation de la biodiversité et l'autre sur le plan politico-diplomatique. L'article ensuite décrit et analyse les contraintes et les obstacles qui doivent être contournés. Ces obstacles comprennent : la communication, les différences de systèmes de gestion et d'administration, les formalités d'immigration, ainsi que la situation de la sécurité dans la région en général et dans les Virunga en particulier. On décrit ensuite le cadre institutionnel de chaque pays, ainsi que le rôle potentiel des traités internationaux dans le développement d'un parc pour la paix, tels que la Convention sur le Patrimoine Mondial (UNESCO) ou encore la Convention sur la Diversité Biologique. On propose un plan stratégique chronologique, au terme duquel le Parc pour la Paix des Virunga serait mis en place. Enfin, l'article considère les aspects liés

au financement des structures du parc pour la paix, et propose une série de possibilités, comprenant des sources traditionnelles de financement ou le développement d'un ou de plusieurs « trust funds ».

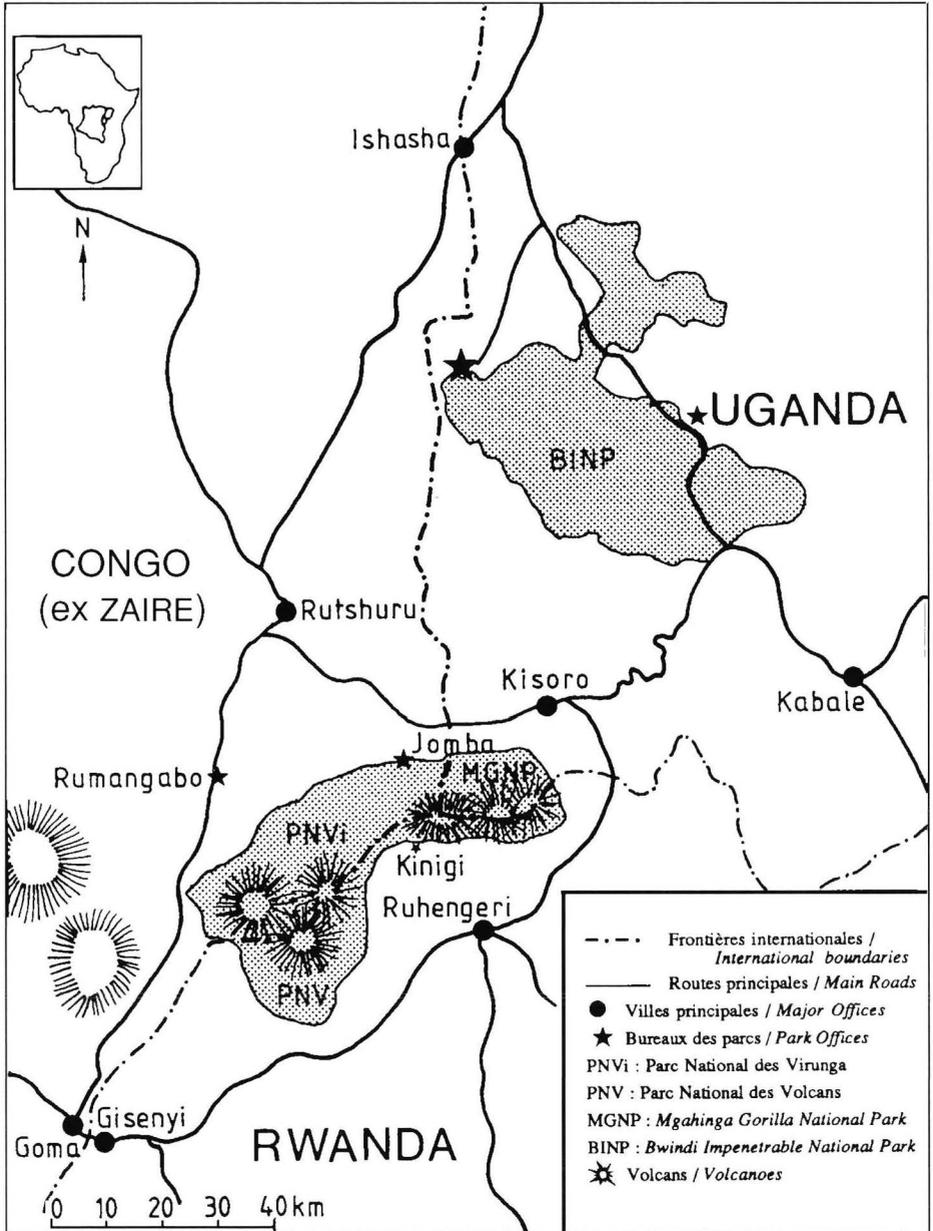
Introduction

WERIKHE *et al.* (1998) ont souligné la richesse de la région des volcans Virunga en termes de biodiversité, et ont également démontré la variété et l'étendue des menaces pesant sur ces écosystèmes. Pour mémoire, rappelons que les deux grands types de menaces affectant la région sont :

- d'une part, les densités de populations humaines très élevées (de l'ordre de 300 à 400 habitants par km²) et en augmentation (le taux de croissance démographique de la région des Grands Lacs est de l'ordre de 3,1 %) (MAY, 1996), ce qui induit des pressions importantes sur les habitats naturels et conduit au prélèvement de produits de la forêt (braconnage, coupe de bois et de bambou, recherche d'eau et de produits secondaires) ;
- à ces problèmes, qui existent depuis de très nombreuses années, il faut ajouter depuis récemment les effets d'une crise qui a commencé à s'exprimer au cours de la guerre entre le Front Patriotique Rwandais et l'ancienne armée rwandaise en 1990, pour ensuite concerner le problème de centaines de milliers de réfugiés concentrés dans des camps en République Démocratique du Congo (RDC), et enfin par la guerre civile en RDC. WERIKHE *et al.* (*ibidem*) sont entrés dans les détails de cette crise dans leur article.

Face à ces multiples problèmes rencontrés dans la région, il faut bien reconnaître que le monde de la conservation n'a pu qu'adopter une attitude « réactive », en suivant les événements au fur et à mesure qu'ils se déroulaient et en intervenant là où les conditions de sécurité le permettaient et quand des financements, souvent modestes, étaient disponibles (THORSELL, 1991). A aucun moment, on n'a pu réellement devancer les événements et planifier des interventions calculées en fonction, par exemple, de scénarios préétablis (D'HUART, 1992).

Le moment est donc peut-être venu de penser à des approches créatives, qui fassent appel à des solutions nouvelles qui pourront être testées sur le terrain (SIMONS, 1988), en particulier celles qui abordent la problématique de la coopération transfrontalière entre les pays partageant le massif des Virunga : le Rwanda, l'Ouganda et la RDC. Cette présentation cherche à proposer certaines pistes pour développer une approche régionale dans les pays mentionnés. Parmi ces pistes, figure en bonne position la proposition de création d'un « Parc pour la Paix » dans les volcans Virunga.



Carte 1. Répartition géographique des deux populations de gorilles de montagne menacées par la tension dans la région des grands lacs (d'après KALPERS, 1992).
Geographic situation of the two mountain gorilla populations threatened by overt armed conflicts or under cover war in the Great Lakes region.

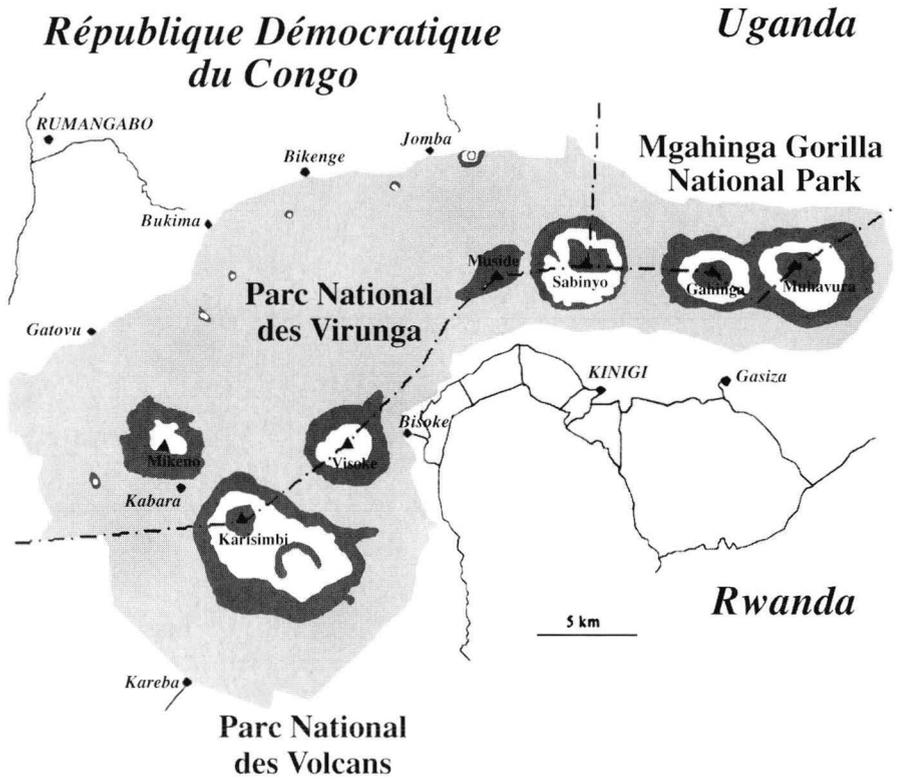
Historique de la coopération transfrontalière dans la région

Dès le lancement du Projet Gorilles de Montagne (formé par l'African Wildlife Foundation, ainsi que plusieurs autres organisations de conservation) en 1979 (VEDDER & WEBER, 1990), des contacts ont été pris entre les autorités rwandaises et ougandaises, le plus souvent de façon tout à fait informelle. Plus tard, lorsque ce projet s'est étendu au Congo-Zaïre (activités exécutées par la Société Zoologique de Frankfurt et le WWF), des réunions rassemblant des commissions bilatérales (Rwanda-Ouganda et Rwanda-Zaïre principalement) se sont tenues ponctuellement, mais elles traitaient le plus souvent d'aspects liés au développement du tourisme régional ou de problèmes spécifiques liés à la visite de certaines familles de gorilles qui circulaient dans la région frontalière entre le Rwanda et la RDC.

Ce n'est qu'en 1989 que la conservation d'écosystèmes forestiers d'altitude a été le sujet d'un forum régional, avec l'organisation du premier séminaire-atelier sur la conservation des forêts afro-montagnardes, tenu à Cyangugu au Rwanda. Par la suite, d'autres sessions devaient se tenir à Bujumbura (Burundi) en 1992 et à Mbarara (Ouganda) en 1994. Ces ateliers ont été l'occasion de forger des liens entre les différents pays abritant des forêts afro-montagnardes et pour certains d'initier ou de raffermir des contacts visant à améliorer la gestion d'aires protégées transfrontalières (ex. : Kibira-Nyungwe, massif des Virunga, mont Elgon, massif du Ruhezori). Ces différentes initiatives, si elles avaient pour mérite de rassembler de façon formelle les gestionnaires de ces aires protégées ainsi que les hauts responsables nationaux de plusieurs pays africains, n'en constituaient pas moins que des interventions ponctuelles. Le suivi entre les différentes sessions de ces ateliers était en général superficiel et se limitait à la production des comptes-rendus de la session précédente et à l'organisation de la suivante, sans réel contrôle ou supervision des recommandations.

En 1991, la coalition des trois organisations qui finançaient le Projet Gorilles de Montagne au Rwanda (l'*African Wildlife Foundation*, *Fauna and Flora International* et le Fonds Mondial pour la Nature-WWF) décide de lancer le Programme International de Conservation des Gorilles (PICG). L'objectif global de ce programme est d'assurer la survie et la conservation à long terme des gorilles de montagne et de leur habitat, la forêt afro-montagnarde, au Rwanda, en Ouganda et en RDC. Le PICG travaille à cet objectif en étroite collaboration avec les autorités en charge des aires protégées dans les trois pays (IGCP, 1996 ; KALPERS, 1992).

Région des volcans Virunga



Carte 2. La région des volcans Virunga.
The Virunga volcano region.

Jusqu'ici, le PICG a oeuvré dans des circonstances particulièrement difficiles puisque sa période d'intervention a coïncidé avec le déroulement de la « crise des Grands Lacs ». Néanmoins, on peut épingler une série d'acquis au niveau régional :

- organisation et facilitation de réunions bilatérales et trilatérales entre les gestionnaires d'aires protégées de 4 parcs nationaux (Mgahinga Gorilla National Park, Parc National des Volcans, Parc National des Virunga et Bwindi Impenetrable National Park) ;
- développement d'un système de communications et d'échanges d'informations entre les trois pays concernés ;
- organisation et facilitation des premières patrouilles mixtes entre personnel de terrain du Rwanda et de la RDC ;
- développement d'activités communes, indépendamment dans les trois pays : développement et suivi touristique, amorce d'un programme de formation et de monitoring.

Intérêt d'un Parc pour la Paix dans les Virunga

La création d'un Parc pour la Paix dans les Virunga présenterait un double avantage, tant sur le plan de la conservation de la biodiversité que sur le plan politico-diplomatique.

Pour la conservation de la biodiversité

Un Parc pour la Paix permet une approche homogène et concertée pour la gestion et la conservation de la zone transfrontalière

Bien qu'elles appartiennent à un bloc forestier unique, il est apparu dans le passé que les trois aires protégées en question étaient gérées en utilisant des principes de gestion parfois différents ; nous n'entrerons pas dans les détails de ces différences, mais nous soulignerons simplement les principales : systèmes de surveillance (patrouilles anti-braconnage entre autres), programmes touristiques (en particulier dans l'exploitation d'attractions « alternatives », c'est-à-dire différents des visites organisées aux gorilles), gestion des relations avec les communautés locales, etc.

Un Parc pour la Paix permettrait donc d'aplanir ces différences et de parvenir en fin de compte à un système uniforme appliqué dans les trois sites, par exemple en élaborant des plans de conservation intégrés (OATES, 1996), qui soient des stratégies générales de conservation des écosystèmes ou encore des

plans se focalisant sur certaines espèces dites « phares » (le gorille par exemple). L'avantage d'une telle approche est bien sûr de faire tomber ces « murs virtuels » qui séparent les trois parcs nationaux considérés et de parvenir à un mode de gestion commun. Rien que la conservation à long terme de la population de gorilles dans le massif des Virunga a beaucoup à gagner de ce concept de parc pour la paix. Les récentes conclusions de SARMIENTO *et al.* (1996), qui suggèrent maintenant que le gorille de montagne ne se trouverait que dans la zone de conservation des Virunga, renforcent encore la valeur d'une action concertée dans les trois pays.

Un Parc pour la Paix constitue, par son prestige et son assise institutionnelle, un pôle d'attraction pour le monde extérieur

Le gorille de montagne attire depuis plusieurs décennies l'attention de la communauté internationale : les travaux des pionniers comme SCHALLER (1963) ou FOSSEY (1983) ont permis de conscientiser le monde de la conservation en soulignant l'extrême vulnérabilité de ce singe anthropoïde proche cousin de l'homme. Depuis lors, de nombreuses initiatives ont été lancées dans la région, sans toujours beaucoup de concertation entre les partenaires extérieurs qui s'engageaient, ni même d'ailleurs entre les autorités officielles des trois pays qui recevaient ces appuis.

La création d'un PP dans les Virunga permettrait de superposer à cette renommée traditionnelle du gorille de montagne celle, non moins précieuse, de l'initiative originale et créative d'une zone de conservation transfrontalière. Ce double attrait ne manquerait pas de capter l'intérêt des bailleurs de fonds extérieurs et de libérer des sources de financement.

Un Parc pour la Paix autorise le développement d'un véritable tourisme régional

L'écotourisme, et en particulier le « tourisme gorilles », représente depuis plus de dix ans une facette très importante de la conservation du gorille de montagne. C'est pratiquement grâce aux visites organisées à des familles habituées de gorilles que le monde de la conservation a réussi à préserver le massif des Virunga et sa population de gorilles, en mettant sur cette ressource biologique une connotation économique non négligeable. Bien que le tourisme gorilles soit actuellement développé dans les trois pays, la demande pour les visites ne permet pas toujours d'être satisfaite, ce qui entraîne parfois des pressions importantes, émanant du secteur privé (agences de voyage, etc.) mais aussi parfois de certaines autorités officielles (AVELING, 1991 ; STEWART, 1992). Un PP aurait également comme intérêt de permettre le développement de circuits régionaux intégrant les trois pays, basés sur la diversification des attractions écotouristiques. Une des conséquences de cette stratégie concertée serait de « diluer » la pression touristique sur les ressources naturelles, en effectuant une meilleure répartition de la demande entre les trois pays.

Sur le plan politique et diplomatique

Un Parc pour la Paix permet d'intensifier les contacts entre les trois autorités nationales en charge des aires protégées

Ces contacts, développés sous l'égide d'un Parc pour la Paix, représentent une remarquable opportunité d'intensifier la coopération régionale dans le domaine de la conservation de la biodiversité, et d'harmoniser les politiques de conservation, non seulement pour les trois parcs nationaux concernés, mais également au niveau national dans chacun des trois pays. Ce sont donc les trois réseaux d'aires protégées qui peuvent bénéficier de cette nouvelle dynamique.

Un Parc pour la Paix est un outil de stabilisation politique pour la sous-région

Après plus de six années de guerres civiles qui ont ravagé la région des Grands Lacs, la création d'un Parc pour la Paix représenterait un acte positif, posé par les trois pays concernés comme un symbole de leur volonté respective de s'engager sur le chemin de la résolution des conflits. Loin de prétendre constituer le remède à la crise qui a embrasé cette région d'Afrique Centrale, un PP incarne une « brique supplémentaire dans l'édifice de la paix durable » et sa valeur, ne fut-ce qu'emblématique, ne doit pas être négligée.

Contraintes existantes et potentielles (faisabilités)

Contraintes existantes

Problèmes de communication

Les trois pays concernés ne partagent pas la même langue officielle (le Rwanda et la RDC utilisent le français, tandis que l'Ouganda utilise l'anglais). Cette contrainte ne devrait cependant pas être insurmontable étant donné que :

- a) les populations limitrophes des trois parcs nationaux considérés parlent, elles, la même famille de langue (le kinyarwanda et le rukiga), et
- b) le Rwanda est devenu récemment bilingue français-anglais.

Systèmes d'administrations différents

La RDC et le Rwanda partagent plus ou moins le même système administratif et bureaucratique au niveau des institutions officielles, car ces deux pays partagent le même héritage colonial. Les administrations ougandaises, quant à elles, sont plutôt basées sur le système anglo-saxon. Cette différence pourrait avoir des répercussions négatives sur les tentatives d'harmonisation des méthodes de gestion au niveau des trois aires protégées impliquées dans le Parc pour la Paix.



1



2



3

Photographies (J. KALPERS)

1. **Rugendo**, mâle à dos argenté (*silverback*), Jomba, Secteur Mikenko, Parc National des Virunga, RDC. Rugendo est l'un des plus anciens gorilles habitués aux touristes dans le massif des Virunga. Son nom signifie « le voyageur », car il se déplace beaucoup. Son domaine vital chevauche celui de plusieurs autres familles. Régulièrement, il emmène son groupe à l'extérieur de la forêt, où il fait parfois des excursions de plusieurs kilomètres en dehors des limites du parc. Il y fait des ravages dans les champs de maïs. Ce type de comportement est unique dans les Virunga. Rugendo était déjà un *silverback* en 1984, et est le dernier survivant des groupes habitués aux visiteurs dans les années 80.
2. **Nyakamwe**. Ce jeune mâle, né en 1995, fait partie de la famille Rugendo. Entre janvier 1997 et juin 1998, on a observé 6 naissances dans cette famille, et ce, malgré les troubles qui ont secoué la région récemment.
3. **Ruzirabwoba** (mâle à dos argenté) et **Mwirakazi** (femelle juvénile). Ce *silverback* (dont le nom signifie « qui n'est pas peureux ») est un des nombreux fils de Rugendo. Agé d'environ 18 ans, il fut l'un des premiers gorilles à se laisser approcher au début du Projet Gorilles en 1984. Il a quitté son groupe en août 1995 et est ensuite devenu solitaire. Il a été rejoint quelque temps par une jeune femelle, âgée d'environ 5 ans, Mwirakazi (qui signifie « fiancée »), dont on ignore l'origine. Ces deux gorilles ont été observés en train de s'accoupler en octobre 1997 (voir page de couverture), alors qu'il s'agit d'une femelle juvénile (l'âge de la maturité sexuelle des gorilles femelles est en général d'environ 8 ans). Suite à une interaction avec la famille Lulengo, Mwirakazi a été transférée dans ce groupe en janvier 1998.
4. **Mwirakazi**. Celle-ci a été blessée au pied, dans un piège de braconnier, et a nécessité une intervention vétérinaire en octobre 1997. La blessure a bien évolué et ce gorille est maintenant complètement guéri.



4

Photographs (J. KALPERS)

1. **Rugendo, silverback, Jomba, Virunga National Park, Democratic Republic of Congo.** Rugendo is one of the most ancient habituated gorillas in the Virunga Volcano Region. He was already a silverback in 1984, and is the sole survivor of the silverbacks who lived in the early eighties when the habituation campaign began. His name means « The voyager » because he is rather nomadic. His home range overlaps those of several other families. He regularly drives his group out of the forest, sometimes kilometers outside the park where they devastate the maize crops, a behaviour qualified as unique in the Virunga.
2. **Nyakamwe.** This young male born in 1995 is a member of the Rugendo family. Between January 1997 and June 1998, six births have been observed in this family despite the trouble which has recently ravaged the region.
3. **Ruzirabwoba (silverback male) and Mwirakazi (juvenile female).** This silverback, whose name means « who is not shy » is one of the numerous Rugendo's sons. Aged 18, he was one of the first gorillas who allowed approach at the start of the habituation programme in 1984. He left his group in August 1995 and then lived a solitary life. He was joined for some time by a young five-year-old female, Mwirakazi (which means « the bride »), born in an unknown group. These two gorillas were observed involved in a copulation in October 1997 (see cover picture), in spite of the female's young age (sexual maturity in female gorillas is usually 8 years). Following an interaction with the Lulengo family, Mwirakazi transferred into that group in January 1998.
4. **Mwirakazi.** She had a foot injured in a poacher's snare, which required a veterinary intervention in October 1997. The wound has satisfactorily healed and this individual is now completely safe.

Importances relatives des trois aires protégées sur le plan national

Le Parc National des Volcans représente pour le Rwanda un site très important, tant sur le plan de la conservation de la biodiversité que de celui de l'importance économique nationale. A l'opposé, Mgahinga Gorilla National Park ne constitue qu'une aire protégée « mineure » au niveau national ougandais, Bwindi Impenetrable National Park étant lui au centre de toutes les préoccupations en matière de conservation de la biodiversité et de développement économique. Quant au secteur Mikeno (le secteur gorilles) du Parc National des Virunga en RDC, il ne représente qu'une petite portion (250 km²) d'une gigantesque aire protégée s'étendant sur environ 8000 km². Cette différence, pour minime qu'elle puisse paraître, pourrait elle aussi avoir des conséquences négatives sur les engagements respectifs des gouvernements pour la création du parc pour la paix.

Contraintes potentielles

Climat diplomatique

Bien que les relations entre les trois pays concernés soient excellentes en ce moment, le passé a démontré que des tensions ont existé et ont pu compromettre le climat de confiance au niveau régional. Un refroidissement diplomatique est toujours possible et pourrait freiner la mise en place ou le fonctionnement effectif d'un PP.

Contraintes administratives en matière de passage de frontières et sécurité

Ce genre de contrainte est classique dans le cas de réseaux transfrontaliers d'aires protégées (BLAKE, 1993), et est ici intensifié par le fait que la région sort à peine de nombreuses années de guerre civile où le massif des Virunga a servi de voie d'entrée et de passage à des groupes d'éléments armés. Le problème de la sécurité est toujours ressenti sur le terrain, car la forêt est utilisée par les forces armées et les milices. Les formalités de passage des frontières se voient donc renforcées, ce qui rend une co-gestion efficace impossible en ce moment.

Cadre législatif et institutionnel

Cadre institutionnel

Dans chacun des trois pays, la gestion et la conservation des aires protégées sont confiées à des organismes para-étatiques placés sous la tutelle de départements ministériels. WERIKHE *et al.* (*op. cit.*) ont décrit ces trois autorités officielles et nous ne reviendrons pas sur les détails. Le fait que l'on est en

présence de systèmes de gestion comparables représente déjà en soi un atout pour le développement d'une collaboration transfrontalière entre les trois pays. Chacun de ces organes possède une autonomie de fonctionnement relativement importante, qui peut déboucher sur des prises d'initiatives communes, telles que le rapprochement, dans un premier temps, des gestionnaires des trois parcs nationaux et de l'amorce d'actions communes (voir plus loin).

Cadre législatif

Statuts des trois constituants du massif des Virunga

Bien que chacune des aires protégées possède le même statut de parc national (classification de l'UICN, catégorie II), la reconnaissance internationale diffère d'un site à l'autre : le PN des Virunga est un site du patrimoine mondial, le PN des Volcans fait partie du programme MAB (L'Homme et la Biosphère, Unesco), tandis que *Mgahinga Gorilla NP* ne possède pas un statut internationalement reconnu. Cette dissemblance représente bien sûr une entrave à l'harmonisation de la gestion des trois sites, et l'adhésion du Rwanda à la convention sur le Patrimoine mondial devrait constituer une priorité.

Rôle des conventions internationales

Un certain nombre de traités, de conventions et de textes peuvent contribuer de façon significative à la mise en place d'une structure régionale telle qu'un parc pour la paix :

- D'abord, il existe une série de textes généraux orientant les relations entre les états, comme la Charte des Nations Unies (San Francisco, 1945), la déclaration de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur les principes de législation internationale concernant les relations amicales et la coopération entre les Etats en accord avec la Charte des Nations Unies (New York, 1970), ou encore la déclaration de la conférence des Nations Unies sur l'environnement humain (Stockholm, 1972). Ces textes stimulent les Etats signataires à prendre des dispositions pour régler de façon pacifique leurs différends et soulignent la nécessité d'une coopération entre les Nations.
- Ensuite, on trouve des textes traitant spécifiquement des aspects relatifs à la conservation de l'environnement et de la nature, tels que la Charte mondiale pour la nature de l'Assemblée générale des Nations Unies (New York, 1982), la Convention sur la Diversité Biologique (Rio de Janeiro, 1992), la déclaration des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rio de Janeiro, 1992) ou encore la convention sur le Patrimoine mondial. Cette dernière convention devrait en principe jouer un rôle crucial, car elle permettrait, en conférant à chacun des trois parcs nationaux le même statut, d'uniformiser l'approche dans la gestion et également dans le contexte international.

Sur le plan régional

Outre certains accords bilatéraux d'ordre général, il existe déjà des mécanismes de coopération régionale entre les pays concernés et qui comprennent une dimension au niveau de l'environnement ou du tourisme :

- a) la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL) regroupe la RDC, le Burundi et le Rwanda. La CEPGL a été créée en 1976 et elle reconnaît le rôle de la protection de l'environnement dans le développement durable ainsi que la dimension régionale de nombreux aspects environnementaux dans la région des Grands Lacs ;
- b) l'Organisation du Bassin de la Kagera (OBK) regroupe quant à elle le Rwanda, le Burundi, la Tanzanie et l'Ouganda, et elle assure la promotion de la coopération industrielle et économique dans la région ;
- c) la Zone d'Echanges Préférentiels (ZEP) était une organisation régionale qui incluait le Burundi, le Kenya, le Rwanda, la Tanzanie et la RDC, avec comme objectif d'assurer la promotion des échanges préférentiels entre ses pays-membres. La ZEP a maintenant été fusionnée avec le COMESA (Marché Commun pour l'Afrique Orientale et Australe).

Proposition de stratégie pour la mise en place d'un Parc pour la Paix dans les Virunga

Cette section suggère une série d'étapes pour la création d'une structure unique de gestion entre les trois constituants de la zone de conservation des Virunga. Certaines de ces phases peuvent se chevaucher dans le temps, certaines devant être amorcées assez tôt pour être parachevées à un stade ultérieur.

Désignation/acceptation d'un facilitateur

La création d'un PP devra passer par une structure « neutre », susceptible de jouer un rôle de catalyseur ou de facilitateur tout au long du processus de préparation et de mise en place, en suivant le modèle proposé pour la réserve pour la nature et la paix en Indochine (WESTING, 1993). Il pourra s'agir d'une ONG (ex. : IUCN/*World Commission for Protected Areas*) ou d'un projet déjà opérationnel sur le terrain (ex. : PICG), ou encore d'une agence des Nations Unies (ou d'une structure en dépendant : GEF, UNEP).

Une série d'actions ont déjà été menées dans au moins deux des trois pays concernés, actions lancées de façon indépendante et encadrées par les mêmes partenaires extérieurs : le PICG mène depuis plusieurs années des activités dans le domaine du développement du tourisme, de la gestion courante et de l'administration, de la formation du personnel de terrain, ainsi que le

monitoring écologique. Depuis plus récemment, la *Morris Animal Foundation* offre un cadre pour le suivi sanitaire et vétérinaire dans le massif des Virunga, et le *Dian Fossey Gorilla Fund* compte développer un programme de conservation communautaire. Ces différentes activités ont le mérite d'asseoir des bases solides dans chacun des trois pays, en attendant le moment propice pour fusionner les programmes au niveau régional.

Contacts informels

Peut-être déjà amorcés avant la désignation officielle d'un facilitateur (cf. les actions menées par le PICG depuis 1991, et qui ont déjà pavé le chemin pour le développement d'une collaboration régulière entre l'Office Rwandais du Tourisme et des Parcs Nationaux, l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature et *Uganda Wildlife Authority*), des contacts informels pourront être pris entre les autorités officielles responsables des aires protégées dans les pays respectifs, tant au niveau local qu'au niveau des administrations centrales (c'est-à-dire au niveau des sièges des institutions situés dans les capitales respectives).

C'est également à ce stade que l'on pourra initier l'harmonisation des statuts des trois aires protégées : démarrage des démarches pour que les trois sites soient reconnus par la convention sur le Patrimoine mondial, contacts avec le programme MAB (UNESCO) et avec l'UICN.

Amorce d'activités conjointes

Dès que les conditions le permettront, les efforts seront portés sur le développement d'actions typiquement régionales, impliquant deux (collaboration bilatérale) ou trois pays. On pourra alors étendre les actions aux aspects suivants :

Planification et élaboration de stratégies de conservation intégrées, harmonisation des actions développées dans les trois pays :

- Patrouilles mixtes de surveillance ;
- Mise en place d'un programme de monitoring écologique ;
- Développement de réseaux de communication ;
- Stratégie touristique intégrée ;
- Passages de touristes et du personnel de terrain ;
- Stratégie régionale de formation (commune) ;
- Exploitation des données ;
- Conservation communautaire.

Certaines de ces activités ont déjà été amorcées, notamment sous l'égide du PICG : stratégie de formation, démarrage du programme de monitoring écologique et patrouilles mixtes.

Elargissement des discussions aux autres départements officiels

Bien que les autorités officielles en charge des aires protégées possèdent une forte autonomie dans les trois pays, il sera indispensable d'inclure dans les discussions portant sur la création d'un PP les plus hautes autorités nationales des trois pays, telles que les autorités de tutelle, les Ministères des Affaires Étrangères, les cabinets présidentiels, les instances législatives (parlement), etc.

Dans la mesure où la signature et la ratification de conventions internationales impliquent ces mêmes instances, c'est à ce stade-ci que l'on veillera à l'harmonisation des statuts des trois aires concernées : signature par le Rwanda de la Convention sur le Patrimoine Mondial, extension des sites du PNV et de MGNP comme sites du Patrimoine Mondial, inclusion du PNVi et de MGNP dans le programme MAB.

Signature d'un « Mémoire de collaboration »

Un texte préliminaire sera proposé à la signature par les trois Etats concernés, sur le modèle de celui utilisé pour la création d'un Parc pour la Paix en Indochine, avec la rédaction et la signature d'un « mémoire de collaboration » (WESTING, 1993), lequel marquera la volonté des trois Etats à établir un Parc pour la Paix dans la région. Ce mémoire décrira les parties en présence ainsi que l'organisation qui cautionne l'opération, définira le parc pour la paix et présentera un calendrier des actions à mener et qui aboutiront à la rédaction du protocole d'accord qui sera proposé à la ratification des trois instances législatives concernées.

Préparation

Cette phase est la plus importante et la plus délicate, car elle conditionne la « solidité » de tout le processus. Les trois étapes à envisager sont :

- a) la rédaction d'un protocole d'accord ;
- b) l'identification des mécanismes de financement ; et
- c) la mise en place des structures du PP.

Le protocole reprendra dans son préambule le cadre législatif du Parc pour la Paix, précisera son objectif, décrira les parties en présence et définira le parc et ses structures (qu'il s'agisse d'une commission ou d'un autre mécanisme) ainsi que ses modes d'opération.

Financement

Le financement représente la difficulté principale dans la mise en place et le fonctionnement correct d'un Parc pour la Paix (DENNIS and SPERGEL, 1993). On peut toutefois raisonnablement imaginer que la création d'un tel parc attirera la curiosité et l'intérêt de la communauté internationale, et permettra ainsi de stimuler les financements. On pourra considérer trois grands types de financement, qui ne sont pas nécessairement mutuellement exclusifs :

- 1) Financement « classique », où des bailleurs de fonds bilatéraux ou multilatéraux débloquent des fonds pour le développement d'un programme régional. Exemples de programmes régionaux en Afrique Centrale : le projet ECO-FAC, financé par l'Union Européenne, ou le projet CARPE, financé par l'USAID. L'avantage de ce genre de financement est de procurer des montants importants, disponibles dès leur attribution. L'inconvénient est la lenteur du processus dans la mise en oeuvre, ainsi que la lourdeur administrative des procédures de gestion et d'utilisation des fonds. En outre, il s'agit ici d'une approche de type projet, limité dans le temps et donc soumis aux aléas politiques, aussi bien des bailleurs de fonds que des pays assistés.
- 2) Financement de type « Trust Fund ». Ce type d'expérience a été lancé dans plusieurs pays africains (DILLENBECK, 1994), et notamment dans le *Bwindi Impenetrable NP* et le *Mgahinga Gorilla NP* (avec le *Bwindi and Mgahinga Forests Conservation Trust Fund*). Le gros avantage de cette formule est de fournir un mode de financement quasi perpétuel, du moins en théorie. On peut imaginer la création d'un seul trust régional qui permettrait de garantir une source de financement même en cas d'instabilité, pour peu que les fonds soient investis à l'extérieur de la zone considérée. Ce type de trust fournit plus de garanties que dans le cas d'un *trust fund* national, car sujet à une plus grande influence extérieure (DENNIS and SPERGEL, 1993), mais il risquerait peut-être de se heurter à des problèmes techniques liés aux modalités financières de mise en place du trust. On peut également imaginer la mise en place de trois trusts nationaux individuels avec un système de coordination et de gestion qui soit commun aux trois pays (coïncidant avec les structures du Parc pour la Paix). L'inconvénient de ce système est à nouveau la lenteur dans la mise en oeuvre, ainsi que la lourdeur de la gestion et de l'administration du ou des trust(s). Pour qu'un tel mode de financement soit efficace dès sa mise en place, il faut en outre que les capitaux investis rapportent suffisamment d'intérêts, d'où la nécessité de disposer de montants très importants au début (HOLOWESKO, 1995).
- 3) La mise en place d'une ONG internationale ou locale, qui servirait de plateforme pour la gestion du Parc pour la Paix et pour la centralisation des sources de financement. L'exemple du PICG est ici suggestif : les fonds propres de ce programme ont permis d'assister les trois parcs nationaux du

massif des Virunga tout au long des années de guerre civile et de troubles qu'a connu la région, alors que des sources de financement extérieures permettaient d'épauler des actions de réhabilitation (fonds du WWF ou du HCNUR¹ au Rwanda et en RDC par exemple) et de développement (USAID par exemple en Ouganda). Le gros avantage de ce système est la souplesse d'intervention, ainsi que la rapidité de réaction en cas de nécessité. L'inconvénient est la difficulté de planifier les activités au-delà d'une période de plusieurs années, et le manque de garantie concernant les financements à long terme.

Conclusion

La Région des Grands Lacs sort à peine de longues années de guerre civile et de troubles. Des problèmes de sécurité continuent à marquer le massif des Virunga, ce qui signifie concrètement que la mise en place d'un Parc pour la Paix doit être perçue en ce moment comme un objectif à long terme. La complexité d'une telle structure implique cependant que l'on commence à la préparer dès maintenant, en amorçant ici et là des actions qui permettront de jalonner la route pour l'avenir. Il existe déjà un excellent climat de confiance entre les trois autorités de gestion des aires protégées concernées, confiance démontrée par la présentation commune, aujourd'hui, des représentants des trois pays. Or, nous savons que l'un des fondements de la mise en place d'un parc pour la paix est justement cette confiance mutuelle, où chacun des partenaires accepte de totalement jouer le jeu de la coopération et de l'ouverture.

Nous sommes ainsi à la première étape d'un long processus qui mettra probablement plusieurs années à aboutir, et où l'ensemble de la région pourra ainsi profiter d'une paix et d'une stabilité retrouvées, tout en maintenant les écosystèmes remarquables du massif des Virunga.

¹ Haut commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés.

BIBLIOGRAPHIE

- AVELING R. (1991). — *Gorilla tourism - possibilities and pitfalls*. Unpublished report, African Wildlife Foundation, Nairobi.
- BLAKE G.H. (1993). — Transfrontier collaboration : a worldwide survey. 35-48 in : Westing, A.H. (ed.) : *Transfrontier reserves for peace and nature : a contribution to human security*. UNEP, Nairobi.
- D'HUART J.P. (1992). — *Armed Conflicts and Protected Areas in Central Africa*. IVth World Congress of National Parks & Protected Areas (Caracas), 11 pp.
- DENNIS J.V. & SPERGEL B.A. (1993). — Protected natural areas : the financial challenge. 59-65 in : Westing, A.H. (ed.) : *Transfrontier reserves for peace and nature : a contribution to human security*. UNEP, Nairobi.
- DILLENBECK M. (1994). — National Environmental Funds : a new mechanism for conservation finance. *Parks*, **4** (2) : 39-46.
- FOSSEY D. (1983). — *Gorillas in the mist*. Houghton Mifflin, Boston.
- HOLOWESKO L. (1995). — The Bahamas National Trust : an option for protected area management. *Parks*, **5** (3) : 20- 25.
- IGCP (1996). — International Gorilla Conservation Programme 1995, Annual Update. *Gorilla Conservation News*, **10** : 17-18.
- KALPERS J. (1992). — La conservation du gorille de montagne. Le point de la situation en 1993. *Cah. Ethol.*, **12** (4) : 467-490.
- MAY J.F. (1996). — Pression démographique et politique de population au Rwanda, 1962-1994. *Population et Sociétés*, **319** : 1-4.
- OATES J.F. (1996). — *African Primates. Status survey and conservation action plan*. IUCN, Gland, Switzerland.
- SARMIENTO E.E. & BUTYNSKI T.M. (1996). — Present problem in gorilla taxonomy. *Gorilla Journal*, **12** : 5-7.
- SCHALLER G.B. (1963). — *The Mountain Gorilla : ecology and behavior*. University of Chicago Press, Chicago.
- SIMONS P. (1988). — Conservation parks for peace. *New Scientist*, **117** (1599) : 23.
- STEWART K.J. (1992). — Gorilla tourism : problems of control. *Gorilla Conservation News*, **6** : 15-16
- THORSELL J. (1991). — Protected areas in the combat zone. *IUCN Bulletin*, **22** (3) : 22-23.
- VEDDER A. & WEBER W. (1990). — The Mountain Gorilla Project (Volcanoes National Park). in : *Living with Wildlife : Wildlife Resource Management with Local Participation in Africa*. World Bank Technical Paper n° 130 (ed. A. Kiss), World Bank, Washington, D.C.
- WEBER W. (1993). — Primate conservation and ecotourism in Africa. 129-150 in : C.S. Potter, J.I. Cohen, D. Janezowski (eds). *Perspectives on Biodiversity : Case studies of Genetic Resource Conservation and Development*. AAAS.
- WERIKHE S.E.W., MUSHENZI N. & BIZIMANA J. (1998). — Effets de la guerre sur les aires protégées en Afrique Centrale : le cas de la région des volcans Virunga. *Cah. Ethol.*, **18** (2) : 175-186.
- WESTING A.H. (1993). — From hope to reality : establishing an indochina tri-state reserve for peace and nature. 99-102 in : Westing, A.H. (ed.) : *Transfrontier reserves for peace and nature : a contribution to human security*. UNEP, Nairobi.